

**AFFAIRE N° 2020/239**

**DELIBERATION TARIFS 2021  
PARTICIPATIONS DES ACTEURS TOURISTIQUES PARTENAIRES AUX ACTIONS DE L'OFFICE DE  
TOURISME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION**

**SEANCE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 30 du mois de septembre à 18 heures trente minutes, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de fêtes de Hourtin.

Date de convocation :	1 septembre 2020
Nombre de membres en exercice :	39
Nombre de membres présents :	33
Nombre de membres représentés :	1
Nombre de membres absents :	6
Nombre de votants :	34



**Etaients présents :**

Elus communautaires :

M. Peyrondet, Mme Marzat, M. Debever, M. Cazenave, M. Lombrail, Mme Dubourg, M. Signoret, M. Meiffren, Mme Robineau, M. Trijoulet, M. Bertet, Mme Grass, Mme Forgeron, Mme Giral, M. Breton, M. Barreau, Mme Chambaud

Suppléants élus

M. Quillet en suppléance de Mme Legrand

Socioprofessionnels :

M. Eap, M. Maridat, M. Dadoy, M. Calbet, Mme Pigneguy, M. Mahieu, M. Laurent, Mme Saint Martin, M. Barthelemy

Personnes qualifiées dans le domaine du tourisme :

M. Espagnet, M. Peroux, M. Boisson, M. Jacob, M. Février, M. Larue

**Etait représenté :**

Mme Moulin donne pouvoir à Mme Dubourg

**Etaients Absents excusés :** M. Boura, Mme Moulin, M. Rondi, M. Rodriguez, M. Spahn

**Etait Absent :** M. Milliet

**Suppléant visiteur :** M. Gonzalez

**Secrétaire de séance :** M. Jabaudon

**Rapporteur Monsieur le Président**

Monsieur le Président de l'EPIC Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique informe les membres du Comité Directeur que l'équipe de l'Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique met en place pour l'année 2021 des prestations destinées aux professionnels du tourisme, vendues sous forme de packs, selon le type de prestataire. Les tarifs évoqués sont exprimés en euros, HT, et pour une année.

**PACKS DE PRESTATIONS DE SERVICES**

CATEGORIES	TARIFS HT 2021	
	LAC	POINTE
Agences immobilières	1 119,55€	837,07€
Campings 1 à 49	301,42€	
Campings 50 à 199	775€	
Campings 200 à 499	1 419,25€	1 147,42€
Campings >500	2 218€	1 489,72€
Villages vacances/résidences de tourisme	1 330,55€	928,41€
Hôtels 1 à 20	689,25€	643,75€
Hôtels 21 à 29	864,29€	743,97€
Hôtels >29	1 205,67€	1 068,64€
Meublés/chambre d'hôte	Compleat 208,03 € Standard 83,33 €	
Hébergements collectifs	208,03€	
Casino	600€	
Commerces et services	170€	
Grandes surfaces	500€	

CATEGORIES	TARIFS HT 2021
Restaurants 1 à 50 couverts	170€
Restaurants > 50 couverts	251€
Activités sport/loisirs/châteaux	258,33€
Association/patrimoine culturel	170€
Vélos	334,50€
Golf	633€
Hors territoire	358,35€
Multi-activité	418,50€

**NB :** comme chaque année depuis la mise en place de l'Office de Tourisme Médoc Atlantique, les tarifs différenciés appliqués aux partenaires « Pointe » ont fait l'objet d'une augmentation de 3%.

#### OPTIONS

	TARIFS HT 2021
Site internet & bornes	300€
Vidéo écran partenaire	163,75€
Photo écran partenaire	120€
Encart 2 newsletters	129,17€

#### REMISES (PROGRAMME « AMBASSADEUR », EXPERIMENTATION 2021)

Action/Outil	Points	Remise (%)
Connexion au VIT (système de mise à jour autonome de la fiche d'information du partenaire sur le site internet/les bornes)	20	10 %
Mise à jour du VIT	20	10 %
Envoi de photos pour alimenter le site internet/les bornes	10	5 %
Renvoi depuis le site internet du partenaire vers <a href="http://www.medoc-atlantique.com">www.medoc-atlantique.com</a>	10	5 %
Détention d'au moins une marque/un label (dont classement préfectoral pour les locations de vacances)	10	5 %
Réponse à au moins 50% des enquêtes transmises par l'Office de Tourisme (conjoncture, satisfaction, clientèle...)	30	20 %

Fourniture d'une dotation pour un événement/jeu-concours organisé ou relayé par l'Office de Tourisme	20	10 %
Participation à au moins 1 événement organisé par l'Office de Tourisme (lancement de saison, bilan de saison, petit déjeuner du tourisme...)	20	10 %
Engagement contractuel avant le 15/11	20	10 %

La remise maximale sur la facturation finale **est plafonnée à 50%**, soit une base d'obtention de **100 points**.

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

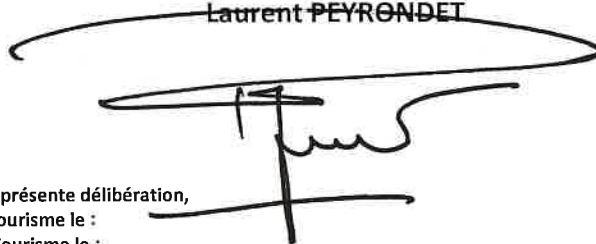
Délibération adoptée.

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délais de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	35
MAJORITE REQUISE	20
POUR	32
CONTRE	1
ABSTENTION	2

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.*

**Le Président**  
**Laurent PEYRONDET**



Le Rapporteur certifie que la présente délibération,  
- a été publiée à l'Office de Tourisme le :  
- a été affichée à l'Office de Tourisme le :